

Compte-rendu du conseil municipal du mercredi 8 juin 2011

L'an deux mille onze, le huit juin, à dix huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Léon GUYOT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 17
Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2011.

Etaient présents : M. GUYOT L., Maire - M. GUILLAUME - Mme FRADET - MM. MORICE - LE LABOURIER et LE CAM, Adjoints – Mme LE GAL - Mme LOHO - MM. VICAUD G. – ETIENNE (arrivée à 18H40) - M. MORVANT - Mme GILLET – M. GUYOT J.J - M. LE CALLONEC Y.- M. HAMON - M. VICAUD H. et Mme GABILLET.

Absents ayant donné pouvoir : Mme JAFFRE à M. VICAUD ; Mme LE CALLONNEC à Mme GILLET.

Absents : /

Secrétaire de séance : M. Yvon LE CALLONEC

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

I – VALIDATION DU COMPTE RENDU DE CONSEIL DU 10 MAI 2011

Présents : 17 Pouvoirs : 2 Total : 19 Exprimés : 19
Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstentions : 0

Le Conseil a décidé d'approuver le compte-rendu de Conseil du 10 mai 2011 en rectifiant les dates de tenue du Conseil, il s'agissait du mardi 10 mai 2011 et non du 11.

II – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2011

Présents : 17 Pouvoirs : 2 Total : 19 Exprimés : 19
Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstentions : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder pour l'exercice 2011 les subventions suivantes :

- La Mélécienne : 4000 €
- Plumelec Basket Ball : 4000 €
- La raquette mélécienne : 1000 €
- Courir à Plumelec : 500 €
- Oxygène : 870 € (10 € / adhérent mélézien)
- Plum'danse : 640 € (10 € / adhérent mélézien)
- Judo Club Brévelay : 48 € (8 € / adhérent mélézien)
- Entente nautique locminoise : 32 € (8 € / adhérent mélézien)
- CUMA : 1000 €
- Comité des fêtes de Saint Aubin : 400 €

- UNACITA Plumelec : 50 €
- Grand Prix de Plumelec: 5 400 €
- Grand Prix de Plumelec - La Morbihannaise : 600 €
- Grand Prix de Plumelec dames : 2000 €
- Foyer logement : 380 €
- CCAS : 3250 €
- ADMR Plumelec : 300 €
- Association cantonale d'aide à domicile Saint Jean Brevelay: 390,30 € (0,15 € / habitant)
- Elven emplois-services : 5073,90 € (1,95 €/ habitant)
- Papillons blancs : 500 €
- CAUE : 786,30 € (0,30 € / habitant)
- Chambre des métiers du Morbihan : 105 € (15 € / élève)
- Chambre des métiers d'Ile et Vilaine : 15 € (15€ / élève)
- Enseignement horticole de Saint Jean Brévelay: 15 € (15 € / élève)
- Concours de la résistance : 30 €
- Souvenir Français : 100 €
- Association COMEC - Manche Atlantique : 5 400 €
- Pinceau Plum' : 40 € (10€ / adhérent mélécien)
- Association Auto Club Mélécien : 400 €
- Banque alimentaire Vannes : 440 €
- Vélo sport mélécien : 100 €
- UCAP : 200 €
- Locminé Communauté – Ecole de musique Dan Ar Braz : 24 € (8 € / adhérent mélécien)
- Mme Richard Catherine – cours de harpe au conservatoire de musique de Vannes pour sa fille : 8 € (8 € / adhérent mélécien)

III – TARIFS CANTINE 2011/2012

Présents : 17 Pouvoirs : 19 Total : 19 Exprimés : 0
 Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstentions : 0

Le Conseil Municipal a décidé de fixer le prix du ticket de cantine à 3,20 € à compter du 1^{er} septembre 2011.

IV – ZDE JOSSELIN

Présents : 17 Pouvoirs : 19 Total : 19 Exprimés : 0
 Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstentions : 0

Le Conseil Municipal a décidé de donner un avis favorable au projet de ZDE de Josselin.

V – REGULARISATION FORFAIT ECOLE PRIVEE

Présents : 17 Pouvoirs : 19 Total : 19 Exprimés : 0
 Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstentions : 0

Le Conseil Municipal a décidé de régulariser le forfait octroyé à l'école privée pour l'année 2010/2011 comme suit :

- classe élémentaire : 264,80 € x 92 élèves soit 24361,60 €
 - classe maternelle : 796,46 € x 66 élèves soit 52566,36 €
- soit, un versement annuel de 76 927,96 € en lieu et place des 72 541,60 € initiaux.

VI - MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Présents : 17 Pouvoirs : 19 Total : 19 Exprimés : 0
Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstentions : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter la modification simplifiée destinée à l'intégration de la parcelle YD 59 à la zone Ubb.

VII – CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES COMMUNAUX

Présents : 17 Pouvoirs : 19 Total : 19 Exprimés : 0
Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstentions : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider la Charte d'entretien des espaces communaux et de rencontrer les services techniques pour son application.

VIII – DELIBERATION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Présents : 17 Pouvoirs : 19 Total : 19 Exprimés : 0
Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstentions : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider la décision modificative n° 1 telle que figurant dans le

<u>OBJET</u>	<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
	<u>Article</u>	<u>Somme</u>	<u>Article</u>	<u>Somme</u>
<u>Rémunérations d'intermédiaires et honoraires</u>	<u>622</u>	<u>+ 2 500 €</u>		
<u>Travaux</u>			<u>704</u>	<u>+ 2 500 €</u>
<u>TOTAL</u>		<u>2 500 €</u>		<u>2 500 €</u>

tableau ci-après :

IX- REFONTE DU LOGO

Présents : 17 Pouvoirs : 19 Total : 19 Exprimés : 0
Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstentions : 0

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas demander de modification des logos présentés et de choisir le nouveau logo lors du Conseil du 17 juin 2011 parmi les 5 proposés.

X – GRATUITE SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

Présents : 17 Pouvoirs : 19 Total : 19 Exprimés : 0
Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstentions : 0

Suite aux interrogations de certains conseillers municipaux, le Maire a décidé de prendre à sa charge les 20 € correspondant à la valeur du carnet de tickets piscine remis aux parents d'élèves de Colpo.

XI – DESIGNATION DES JURES D'ASSISES 2012

Le tirage au sort a désigné les personnes suivantes :

N°	Nom et Prénom	Date de naissance	Adresse
1	BOUTEAUX (PAJOT) Denise	27 mai 1949 à Vannes	KERGOLHER
2	NICOLIC (VILAIRE) Anne Marie	15 août 1932 à Plumelec	KERMORIN
3	OLIVEUX Thérèse	30 août 1927 à Plumelec	GALPEROUE
4	JARDIN Yves	18 août 1967 à Sable-sur-Sarthe	KERHORS
5	GUERNIC (GUILLAMOT) Mari Loeiza	14 janvier 1959 à New York	PENCLEN
6	VOISIN (LE BOULAIRE) Hélène	20 janvier 1938 à Paris XIV	LE GRAND CLOS PENCLEN

Questions diverses :

- Interrogation de M. VICAUD sur l'état des fleurs.

M. LE CAM indique qu'il résulte d'un choc thermique.

- Interrogation de M. LE CALLONEC et M.VICAUD sur l'avancement du projet de pôle médical.

Mme LE PRIOL indique qu'il sera fait un point d'étape sur les dossiers structurants dans la lettre aux élus du mois de juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.